

2

Berne, le 14 mai 1945.

14. Mai 1945  
132

B.24.2A-9.- J/Ro.

18324

Monsieur,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 mai V 6.1-CO/vg dont nous avons pris connaissance avec le plus vif intérêt. M. Gabriel Naville nous a d'ailleurs transmis personnellement les mêmes renseignements, ainsi que vous nous l'annonciez.

Nous pouvons dès maintenant vous faire savoir que le Conseil fédéral a décidé de ne plus reconnaître le Gouvernement allemand. La Suisse ne peut donc plus sauvegarder officiellement d'intérêts étrangers auprès de ce Gouvernement. Cependant, le Gouvernement américain nous a fait savoir qu'il désirait que nous continuions à exercer certaines fonctions de protection des ressortissants américains en Allemagne, tandis que les Autorités britanniques semblent désirer une remise aussi prochaine que possible des intérêts anglais en Allemagne.

Vu le désir des Américains auquel nous avons accédé pour diverses raisons politiques, le transfert de la "Schutz-machtabteilung" de Kisslegg dans une ville occupée par les forces américaines est devenu absolument nécessaire. Nous avons fait des démarches dans ce sens auprès de la Légation d'Amérique et un de nos collaborateurs va se rendre à Paris en compagnie d'un secrétaire de cette Légation et du Général Legge, Attaché militaire à Berne, pour régler ce qui

Monsieur H. G a s s e r ,  
Attaché à la Division Spéciale de la  
Légation de Suisse,  
K i s s l e g g .

Dodis



concerne le transfert de votre Division Spéciale. Sans que nous puissions vous dire encore dans quelle ville vous serez transféré, nous croyons qu'il y a des chances pour que ce soit à Weimar que vous exercerez votre future activité.

Nous avons donné à M. le Ministre Feldscher l'instruction de se rendre en Suisse dès qu'il pourra quitter Gastein pour nous faire un rapport sur son activité dans le réduit. Nous ne manquerons pas de lui demander de se rendre à Weimar aussitôt que possible et d'y diriger la remise des intérêts étrangers, à l'exception des intérêts américains dont vous devrez continuer partiellement la gestion, en liaison avec les Consulats de Suisse dans la partie de l'Allemagne occupée par les Puissances occidentales. Les Américains nous ont promis de nous donner des facilités pour communiquer soit par courrier, soit par télégrammes, avec le nouveau siège de votre Division et de vous accorder également la possibilité de correspondre avec les Consulats de Suisse qui auront à s'occuper d'intérêts américains.

Quant à la question de la liquidation du personnel devenu superflu, nous donnerons des instructions pour cela à M. le Ministre Feldscher quand il vous rejoindra.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

de Sausure